

CM1 • FICHE 190293

Comprendre un avis de modification

Même sélection que la fiche élève. Une autre formulation peut être recevable lorsque la consigne le permet.

Document d'exercice : comprendre un avis de modification — 3-3

Changement exceptionnel pour l'atelier de maquette du mercredi : le rendez-vous de 11 h est décalé à 12 h. Le lieu ne change pas : salle 3.

1. Quelle est la nouvelle heure du rendez-vous ?

Réponse : 12 h

Réponse : 12 h.

Index dans le document : « décalé à 12 h ».

Document d'exercice : comprendre un avis de modification — 3-6

Changement exceptionnel pour l'atelier de maquette du samedi : le rendez-vous de 11 h est décalé à 12 h. Le lieu ne change pas : salle 3.

2. Quelle est la nouvelle heure du rendez-vous ?

Réponse : 12 h

Réponse : 12 h.

Index dans le document : « décalé à 12 h ».

Document d'exercice : comprendre un avis de modification — 9-3

Changement exceptionnel pour l'atelier de maquette du mercredi : le rendez-vous de 9 h est décalé à 10 h. Le lieu ne change pas : salle 9.

3. Quelle est la nouvelle heure du rendez-vous ?**Réponse : 10 h**

Réponse : 10 h.

Indice dans le document : « décalé à 10 h ».

**Document d'exercice : comprendre un avis de modification —
9-5**

Changement exceptionnel pour l'atelier de maquette du vendredi : le rendez-vous de 9 h est décalé à 10 h. Le lieu ne change pas : salle 9.

4. Quelle est la nouvelle heure du rendez-vous ?**Réponse : 10 h**

Réponse : 10 h.

Indice dans le document : « décalé à 10 h ».

**Document d'exercice : comprendre un avis de modification —
11-4**

Changement exceptionnel pour l'atelier de collage du jeudi : le rendez-vous de 11 h est décalé à 12 h. Le lieu ne change pas : salle 11.

5. Quelle est la nouvelle heure du rendez-vous ?**Réponse : 12 h**

Réponse : 12 h.

Indice dans le document : « décalé à 12 h ».

Ressource originale AnimyJob. Les indications de classe sont à adapter à la progression suivie. Aucun bilan officiel n'est délivré.